

Hermès Servais : un sedanais victime de la terreur

Par Christiane Sellal-Servais

Adaptation pour le bulletin par Claudette Picot

Baptisé le 08 janvier 1728 à Theux, fils de Nicolas Joseph SERVAIS et de Anne Catherine CRAHAI ou CRAHAY, parrain Hermès SERVAIS et marraine Anne Malherbe ex Reid.

Marié le 25 mai 1765 avec Jeanne Joseph DELEHEZ (fille de Nicolas François DELHEZ et Anne Claire BEAUMONT), pensionnaire au couvent de Bouillon.

Enfants :

- Anne Claire, née le 16 avril 1766
- Nicolas François, né le 11 septembre 1767
- Jean Joseph, né le 4 décembre 1769 et mort le 24 août 1770) tous les trois à Givonne ;
- François Hermès, né en 1771 à Sedan
- Noël Nicolas... 1776 (et peut-être d'autres... à Sedan).

Il est témoin à la déclaration de naissance de sa nièce Marguerite, fille de François Hermès et Elizabeth Lundé, le 11 avril 1808 à Sedan.

Et voilà la révélation choquante, le secret de famille qui n'a pas transpiré pendant plus de deux siècles : Hermès Joseph Servais « *Manufacturier de poëles, ex notable de la commune de Sedan, département des Ardennes, âgé de 66 ans, condamné à mort le 15 prairial an 2, par le tribunal révolutionnaire de Paris comme complice des conspirations et complots formés avec le tyran Capet, ses agents, notamment Lafayette, en prenant et en publiant de concert avec lui, des arrêtés et proclamations en date des 12, 13 et 14 août 1792, tendant à protéger sa trahison, et en retenant comme otages des Représentants du peuple délégués par le corps législatif* ». Guillotiné le jour même. Enterré au cimetière des Errancis.

Hermès Joseph a été guillotiné !

Il ne l'a pas été seul : toute la municipalité de Sedan, une trentaine de personnes l'ont été avec lui. Le 15 prairial an II ce qui équivaut au 3 juin 1794. Qui étaient-ils ? Ce qu'on appelait à l'époque le « conseil général » de la ville de Sedan, composé d'officiers municipaux et de notables. En somme, c'est l'équivalent de notre conseil municipal.

Ces gens seront jugés, condamnés et exécutés le même jour. Ils font partie des 1119 victimes de la Terreur enterrés au cimetière des Errancis. Ce cimetière a été ouvert sur un terrain vague proche de l'actuel Parc Monceau, parce que celui de la Madeleine était plein. *Comment ont-ils pu devenir des criminels, traîtres, comploteurs ?*

Il faut remonter dans le temps, en 1792.

En juillet, l'assemblée déclare « *la Patrie en danger* » : les Prussiens menacent d'envahir la France, les Autrichiens sensibles au sort de la reine menacent eux aussi d'intervenir ; tous les citoyens susceptibles de prendre les armes et de servir dans la Garde Nationale sont placés en service actif ; La Fayette, commandant de l'Armée du Centre se trouve aux portes de Sedan. Le 10 août à Paris une commune insurrectionnelle a renversé la commune légale

et déposé le roi qui est emprisonné au Temple. Des commissaires sont envoyés de Paris vers les départements pour coordonner la défense nationale.

Ainsi Sedan voit arriver le 14 août trois messieurs, Antonnelle, Péraldy et Kersaint, avec leur secrétaire Clairval. Ils sont porteurs de passeports suspects, raturés et exigent obéissance totale aux ordres qu'ils donneront. La nouvelle de la déposition du roi a ulcéré La Fayette qui a « chauffé » la municipalité et celle-ci sous son influence signe un décret d'arrestation des représentants parisiens

La détention des trois commissaires a été confortable et brève ; les députés des Ardennes ayant promptement écrit à leurs collègues municipaux de les libérer, le 20 les « otages » étaient libres et ils reçurent de bonne grâce les excuses de leurs geôliers. Il n'y avait pas eu de sang versé, juste un peu d'amour-propre froissé, mais cela avait été réparé. Il faut dire que La Fayette, le 19 août, était tout bonnement parti de l'armée, qu'il s'était rendu aux Autrichiens et que ceux-ci l'avaient emprisonné.

Et voilà toute l'affaire.

Le maire Desrousseaux, qui n'avait jamais cessé de l'être, poursuit sa tâche, chacun retourne à ses occupations.

Le mois suivant, le 22 septembre 1792 est déclaré le premier jour de l'an I de la République et cela a dû causer bien des complications administratives dans les bureaux de la mairie. Rien de plus grave ne se passe pour eux pendant 18 mois. Mais à Paris, au printemps suivant, la Terreur s'installe, qui durera du 6 avril 1793 au 10 juin 1794, ou si l'on veut parler en « *nouveau style* » du 17 germinal an I au 22 prairial an II, date à laquelle elle s'amplifie encore et devient la Grande Terreur, jusqu'à la chute de Robespierre le 9 Thermidor (27 juillet 1794).

La Terreur finit par atteindre Sedan : le 10 floréal an II (29 avril 1794) un mandat d'arrêt est délivré contre l'ensemble du conseil. Une véritable rafle a lieu. Ont-ils passé cette première nuit de suspects à l'abbaye du Mont Dieu comme l'affirme un moine bénédictin ? Le 11 ils se mettent en route pour Paris. Littéralement, ils « font la route », accompagnés de gendarmes et arriveront à Paris le 18 floréal. Le juge Verrier, malade, y sera transféré directement.

J'ai retrouvé aux archives nationales leur feuille de route : la nuit du 11, ils l'ont passée à Mézières. Puis, Launois est défini comme « demi-étape » où les gendarmes prennent le relais, Launois – Rethel (coucher) – Isles – Reims – Fismes – Soissons – Villers Cotterets – Crépy – Danmartin – Paris. D'après des calculs approximatifs sur les routes actuelles, cela ferait bien 270 km avalés en 8 jours ce qui fait une moyenne de 33,75 km par jour.

A Paris, c'est la dure prison de la Conciergerie. Les prisonniers vivent entassés dans des conditions insalubres. Sans doute sont-ils ensemble, car à partir de 1794 on sépare les politiques, les « suspects », des prisonniers de droit commun. Sans doute aussi ne sont-ils pas « pailleux », ces pauvres réduits à coucher sur de la paille. Ils y restent du 18 floréal au 15 prairial (7 mai 1794 – 3 juin 1794) un petit mois pendant lequel, à Sedan on s'active à les défendre. Car on trouve dans leur dossier aux archives nationales, des lettres et des fragments de ce qui ressemble à une plaidoirie. La femme d'Hermès SERVAIS, par exemple, Jeanne Joseph DELLEHE écrit ou fait écrire deux lettres.

A l'aube de leur comparution, des huissiers parcourant la prison de la Conciergerie, les avaient rassemblés. Ils étaient montés dans une salle au premier étage par un escalier étroit et obscur attendre l'audience. On les fait enfin entrer dans la salle du Tribunal, l'ancienne salle des Gardes, sous les huées de la foule, ils s'assoient sur des gradins pour être mieux vus et le procès est expédié. La condamnation est prononcée. Le Tribunal a d'ailleurs fait une bonne provision de condamnations en blanc. On les conduit alors dans la salle « de la toilette » où ils sont dépouillés de leurs objets personnels, puisque la République hérite de tous leurs biens. L'après-midi, ils attendent dans « le coin des douze », la charrette à 12 places qui les amène Place de la Révolution, l'ancienne Place Louis XV, et future Place de la Concorde où ils seront guillotins en public.

Le docteur Antoine Louis avait expliqué à une Assemblée Législative réticente que la guillotine était l'outil le mieux adapté à la décollation : sa lame en biais, « en pénétrant dans la continuité des parties, a sur les côtés une action oblique en glissant et atteint sûrement au but.... En considérant la structure du cou, composée de plusieurs os dont la connexion forme enchevauchure, il n'est pas possible d'être assuré d'une prompte et parfaite séparation en la confiant à un agent susceptible de varier en adresse par des causes morales ou physiques. » Comment résister à une argumentation pareille ?

Puis dernier voyage, les Errancis. Ou plutôt, non, le dernier sera les Catacombes.

Pour ma famille, certainement le choc a été rude. Pourtant, la Révolution ne paraît pas leur avoir confisqué leur bien, puisqu'ils restent dans la région jusque vers 1815. La Platinerie de Douzy semble avoir changé de mains vers cette date, passant aux frères Rahon. Les SERVAIS descendent alors vers la Loire où, de patrons artisans ils deviennent ouvriers de grosses compagnies. Ils garderont le silence sur ce que l'ancêtre a subi.

Pour moi, la découverte a été bouleversante et j'ai traqué chaque détail comme si je menais une enquête policière. J'aurai une pensée, le 3 juin, pour l'ancêtre de 66 ans, dur d'oreille d'avoir tapé sur du métal toute sa vie, qui est mort avec ses compagnons sur l'échafaud, et je ne verrai plus la Place de la Concorde du même œil.



Article paru dans le bulletin n°20 d'Ardennes Généalogie, juin 2010